

Directives pour les examens de Procédure pénale et d'Entraide judiciaire internationale en matière pénale (janvier 2021)

1. Modalités pour la session d'examens d'hiver 2021 :

- Conformément aux dispositions dérogatoires prises par le Décanat et la Direction de l'Ecole de droit en conformité à la délégation reçue de la Direction de l'Université, les examens se dérouleront sous la forme d'un **écrit de deux heures, à distance**.
- Les examens de procédure pénale, d'entraide judiciaire internationale en matière pénale et le combiné des deux seront composés de **questions à choix multiples exclusivement**. À cet égard, l'ensemble des cours dispensés par les Prof. Macaluso et Garbarski constituent la matière à examen.
- L'examen se déroulera à distance, via *Moodle Exams*. Les informations complémentaires sur ce point vous seront communiquées ultérieurement.

2. Matériel autorisé durant l'examen écrit :

- Conformément aux modalités dérogatoires communiquées par le Décanat, l'examen se déroule en « *open-book* ».

3. Questions

Les questions relatives aux cours ou aux examens, doivent être adressées par courriel aux assistants Ryan Gauderon, Hadrien Monod (ryan.gauderon@unil.ch/hadrien.monod@unil.ch).

Pour les questions administratives, nous vous prions de bien vouloir vous adresser par courriel au Secrétariat des étudiants (affaires-etudiantes.droit@unil.ch).